



1764 bis, Bd de la Liberté  
34830 CLAPIERS  
Tél. 06 71 53 08 93  
Email : corto2@wanadoo.fr

# OISEAU CLUB PALAVAS HÉRAULT

Chers amis éleveurs,

L'OCPH organise une exposition-bourse aux oiseaux de cage et de volière.

Cette manifestation se déroulera cette année du vendredi 3 au dimanche 5 mars 2017, à la salle polyvalente Lionel de Brunélias à JUVIGNAC.

## **Règlement intérieur**

L'encagement s'effectuera le vendredi 3 à 8H00, le décaissement le dimanche 5 à 17h30.

L'ouverture au public se fera le samedi et le dimanche de 9h à 18h, le vendredi étant destiné à recevoir les enfants des écoles de Juvignac.

**Les oiseaux devront être obligatoirement bagués au n° de Stam de l'éleveur et âgés de 2 ans au plus pour les becs droits, 3 ans pour les petites et moyennes perruches et 5 ans pour les autres psittacidés.**

L'organisation mettra les cages à votre disposition, ainsi que les graines offertes par nos partenaires « Au petit bain » et « Animaux 34 ».

L'OCPH s'engage aux meilleurs soins et entretiens des oiseaux, un gardiennage permanent sera assuré.

10 % du prix de vente seront retenus par les organisateurs.

Le club ne sera pas tenu pour responsable en cas de décès ou de vol d'un ou plusieurs oiseaux.

**Attention : Pour les participants qui résident hors du département de l'Hérault il sera exigé un certificat de provenance de leur département daté de moins de 10 jours, certifiant que celui-ci est exempt de la maladie de Newcastle. Ce certificat est à demander à la direction des services vétérinaire de votre département.**

**Le vétérinaire sanitaire présent à l'encagement effectuera les vérifications de rigueur. En l'absence de ce certificat, vous ne serez pas autorisé à exposer vos oiseaux à cette bourse.**

*Vous devez fournir une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours qui précèdent la manifestation. Vous signerez cette déclaration lors de l'encagement. Dans le cas contraire, vous devez fournir un certificat vétérinaire de moins de 5 jours.*

*Les oiseaux protégés (Convention de Washington ou loi de 1976) devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation et déplacement. (Copie du certificat de capacité et de l'autorisation d'ouverture d'établissement ... nous contacter si vous avez des doutes)*

*Un contrôle vétérinaire obligatoire sera effectué lors de l'encagement. L'organisation se réserve le droit de refuser tout oiseau présentant des signes cliniques de maladie ainsi que tous les oiseaux du même élevage.*

## **CHARTRE DE QUALITÉ**

L'OCPH respectera la charte des manifestations organisées par l'Union Ornithologique de France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2006.

L'OCPH s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien être animal.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

L'OCPH remercie l'ensemble des participants.

Cordialement, le président de L'OCPH

Bernard CICERO